

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 FEVRIER 2010

Mme Agnès HENRICHS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Elle désigne Mlle Stéphanie BARB, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 20 janvier 2010.

M. BURRUS demande une rectification au point n°3 : que ONF soit remplacé par SIVU, dans son explication de vote.

Mme HENRICHS refuse car les notes de Mlle BARB contenaient bien ONF et non pas SIVU. Il n'y a qu'au conseil municipal de Ste-Croix que l'approbation du compte-rendu entraîne des remous et/ou se solde par des votes négatifs. Lors du précédent conseil, les élus d'opposition avaient voté contre le compte-rendu sans aucune explication. Pour éviter de perdre du temps, on passera tout de suite au vote.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, avec 4 voix contre (Mmes Herbrich, Orsati, Aalberg et M. Burrus), 4 abstentions (Mme Salber, M.M. Baradel, Bléger et Hauswald absents lors de la séance) et 10 pour

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2010. Celui-ci est passé à la signature des présents.

2 -Débat d'Orientation budgétaire

A) Exposé de Mme le Maire

Après neuf années d'investissements intenses, les finances communales connaissent un certain fléchissement. Il va falloir ralentir les travaux. On ne pourra pas continuer à investir annuellement plus de 900 000 € HT comme ces cinq dernières années, avec un taux moyen de subvention d'à peine 25%, toutes aides confondues. Par ailleurs la réforme des collectivités territoriales et de leur mode de financement ne nous donne aucune visibilité à moyen terme. Pourtant de nombreux besoins existent encore dans notre commune : rue du Merle, de Sobache, rue Belle-Vue, rue Leclerc en piteux état. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir investi dans la voirie depuis neuf ans. Plusieurs bâtiments communaux ont des problèmes de toiture (mairie, école maternelle) ; d'autres ont des chaudières à remplacer (école élémentaire notamment, voire presbytère/église). Les bureaux de la Mairie sont les seuls de la Vallée à ne pas avoir été rénovés ces dernières années ; le bureau d'accueil n'est pas « accueillant » ni aux normes handicapés. On ne peut accueillir aucun ou aucune stagiaire dans les services administratifs, faute d'une place et d'un ordinateur où la/le faire travailler. Il manque aussi

une rampe pour handicapés à l'école élémentaire et la cour, avec tous ses réseaux, est à refaire.

Il nous reste quatre ans pour trouver de nouvelles ressources en eau, afin de fermer définitivement le captage en eaux de surface dans le ruisseau du Petit Rombach. Bien des branchements restent à faire sur le collecteur d'assainissement collectif et ce même collecteur est à étendre, depuis les Moules jusqu'au pont qui surplombe l'entrée du tunnel aux Halles, dans la même tranchée que le réseau d'eau, en vue de son interconnexion avec le réseau AEP de Ste-Marie-aux-Mines.

Concernant 2009, nous avons fait un emprunt de 200 000 € au titre du budget eau/assainissement. Nous n'avons mobilisé aucun emprunt pour abonder le budget général. Par contre en début février 2010, nous avons dû mobiliser notre ligne de Trésorerie à hauteur de 100 000 € sur les 300 000 retenus comme chaque année. Depuis 2001, c'est la 2^e fois que nous avons recours à la ligne de Trésorerie.

Donc pour 2010, voici les orientations budgétaires qui paraissent, pour beaucoup, incontournables. Il est toutefois à noter que chaque année nous avons des travaux non faits lors de l'exercice précédent et donc reportés sur l'exercice suivant. Pour 2009, il s'agit du tourne à gauche de la plate-forme des Moules notamment.

En frais d'études :

- étude pour la modification du plan de zonage de l'assainissement
- étude pour les travaux de voirie, d'eau et d'assainissement, rue du Merle
- étude pour le captage éventuel des sources Hury 9 et de Bougival
- étude pour l'aménagement de la salle de spectacle de la Maison des Œuvres
- étude pour le déplacement des vestiaires et des douches au stade,

Pour une somme globale de 31 400 € HT.

- étude pour l'interconnexion de l'AEP avec Ste-Marie-aux-Mines : chiffre non connu

En voirie :

- la rue de la Goutte des Pommes pour moitié avec la Ville de Ste-Marie-aux-Mines pour une somme de 17 100 € HT.
- les trottoirs de la Fromagerie Kurtzemann au Stade pour 35 000€ HT.
- le tourne à gauche pour desservir les Moules ; le projet arrêté en accord avec la DRT est indispensable pour permettre aux Sablières LEONHART d'obtenir le permis d'aménager la zone des Moules. L'estimatif, à hauteur de 420 000 € HT est par contre à revoir car hors de portée des finances communales si elles ne sont aidées que par la PVR payée par le lotisseur
- la rue du Merle, après travaux sur l'adduction en eau potable, sur les collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales pour la somme de 235 000 € HT
- élargissement de la rue de la Stimbach au droit du hangar SENGLER/SCHNEIDER pour 15 000 € HT.

En bâtiments communaux :

- remplacement de la chaudière de l'annexe de l'école élémentaire et amélioration de la performance énergétique du système de chauffage de l'école élémentaire pour 20 000 € HT
- réfection de la toiture de la Mairie, pan Sud pour 30 000 € HT
- réfection de la toiture plate de l'école maternelle pour 40 000€ HT
- remplacement de la grande toiture de la salle des fêtes communales : panneaux photovoltaïques côté Sud, bac acier côté Nord pour 165 000 € TTC
- création d'une salle de cours dans le grenier de la Société de Musique Concordia pour 50 000 € HT.
- création d'un local communal dans le prolongement du garage sous l'ancien local des pompiers pour 20 000 € TTC

Après les dépenses, voyons les recettes ;

Nous pouvons tabler sur les mêmes dotations d'Etat que l'année précédente et sur la même attribution de compensation pour perte de TP en provenance de la CCVA. Mais l'augmentation du coût de la vie n'est pas prise en compte. Les aides du Départements sont limitées à 19% et accompagnées de critères, pour les bâtiments communaux, pas faciles à atteindre. Par exemple, pas d'aide pour la toiture de l'école maternelle car le projet est trop « petit » et ne concerne pas prioritairement les économies d'énergie.

Nous n'envisageons pas d'augmenter les taux des impôts dits des ménages (part communale). Ce qui ne veut pas dire que les contribuables ne verront pas leurs impôts augmenter car nous ne sommes pas maîtres des bases d'imposition ni de la part d'impôts sur les ménages décidée par la Région et par le Département. Dans le même esprit, nous n'avons pas augmenté le prix de l'eau. Par ailleurs la redevance d'ordures ménagères n'est pas de notre compétence.

Pour équilibrer le budget 2010, il sera nécessaire d'injecter tout ou partie des excédents cumulés de ces dernières années et de prévoir un emprunt conséquent pour le budget général, aux alentours de 300 000 €

Les habitants devraient avoir en tête que notre Commune, sans être pauvre, n'a rien de trop. Il est donc bon de limiter leurs demandes en matière de services (location de la salle des fêtes en plein hiver, entretien des chemins ruraux, déneigement, tonte et taille etc...). Ils devraient aussi veiller sur le mobilier et sur les plantations, régulièrement abîmé ou arrachées. Les usagers très réguliers des chemins ruraux pourraient aussi avoir une pioche dans leur coffre pour dégager les rigoles bouchées sur nos chemins. Certains le font très discrètement ! Merci à eux !

Il serait bien aussi que nous unissions nos efforts pour obtenir en 2010 la FLEUR des villages fleuris, sans laquelle notre commune fait tache par rapport à ses trois voisines. Appel est lancé à tous les habitants qui ont la « main verte » et pourraient entretenir tel bac ou tel espace vert à proximité de chez eux.

B) Intervention des conseillers

Mme ORSATI dit que Mme le Maire parle d'injecter tout ou partie des excédents des années passées. Elle demande s'il est possible d'obtenir un chiffre.

M. BOESCH indique que ce n'est pas l'objet du DOB mais du prochain conseil municipal consacré à l'examen et au vote du compte administratif et du budget.

M. BLEGER demande si dans les 300 000 € est compris le remboursement de la ligne de trésorerie.

Mme HENRICHS répond que la ligne trésorerie est là pour permettre d'attendre les recettes. Elle sera remboursée quand suffisamment de recettes auront été encaissées.

Mme ORSATI ne comprend pas pourquoi on s'obstine à faire des études pour la rénovation de la maison des œuvres, un très gros projet. Pourquoi faire une étude si on ne réalise pas le projet ?

Mme HENRICHS : Pour monter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Alsace, notamment, il faut un avant-projet sommaire. Sans cette étude, le dossier ne sera jamais examiné ; le projet n'aura donc aucune chance d'être subventionné, donc peu de chances d'être réalisé. L'architecte qui travaille depuis six mois et qui a réalisé l'étude n'a pas encore envoyé sa facture. C'est pourquoi il faut prévoir son paiement pour 2010.

Mme MANCHON entre en séance à 20h30.

3 – Plan de gestion cynégétique

Mme HENRICHS, Maire, informe le conseil que les communes de Lièpvre et de Ste-Marie-aux-Mines ont déjà approuvé un plan de gestion cynégétique pour leurs chasses communales. Ste Croix-aux-Mines, estimant que la chasse était déjà régulée par suffisamment de textes, avec l'appui des trois autres maires de la Vallée, a préféré proposer à l'ensemble des chasseurs une réunion pour se mettre d'accord sur le sujet le plus brûlant : la limitation du nombre de sangliers par des battues simultanées dans toute la Vallée. Cette réunion, proposée le samedi 16 janvier 2010, n'a pas convenu aux chasseurs, ni pour sa date, ni pour son contenu. Pour renouer le dialogue avec les chasseurs, il est proposé aux conseillers la mise en place d'un plan de gestion cynégétique, lequel dépasse largement la question des sangliers.

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.425-2, L.425-15 et R.428-17 ;

Vu le C.G.C.T. et notamment son article L. 2122-21 alinéa 9 concernant les mesures nécessaires à la destruction des animaux nuisibles ;

Vu le Cahier des Charges des Chasses Communales pour la période du 2 février 2006 au 1^{er} février 2015 et notamment l'article 29 concernant l'établissement de plan de gestion cynégétique ;

Vu le Schéma départemental de gestion cynégétique approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2006 ;

Considérant la mise en œuvre du Plan national de maîtrise du sanglier, présenté par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer qui préconise l'établissement de plan de gestion cynégétique ;

Considérant le contexte actuel des difficultés engendrées par la gestion de l'espèce sanglier, tant du point de vue des dégâts aux cultures que de celui de la sécurité routière ;

Considérant que la Commune de Sainte-Croix-Aux-Mines est particulièrement concernée par ces dégâts et fait à ce titre partie du secteur identifié par la Fédération Départementale des Chasseurs et le Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers sous la dénomination "Unité de gestion Montagne Nord" ;

Considérant que la présentation par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Haut-Rhin aux élus de l'unité de gestion "Montagne Nord" de la situation de la faune chassable dont l'espèce sanglier et de l'outil "plan de gestion cynégétique" ;

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DEMANDE à M. Jean-Pierre SITTLER, représentant de la Sté Civile de Chasse du Hury, détenteur du droit de chasse du lot n°1, M. François MAGRANER, représentant de l'Association de Chasse de la Scheer et de l'Andlau, détenteur du droit de chasse du lot n°2, et à M. Hubert SCHMID, représentant de la Sté de Chasse du Grand Rombach, détenteur du droit de chasse du lot n°3, de présenter devant la Commission Communale Consultative de la Chasse, d'ici le 30 juin 2010, un plan de gestion cynégétique selon modèle ci-joint

PRECISE que l'absence de présentation de ce plan à l'échéance proposée sera signalée aux autorités compétentes en la matière, aux fins de poursuites éventuelles.

4 – Mise en non valeur – Budget Eau - Assainissement

Monsieur le Trésorier de Ste-Marie-aux-Mines nous a transmis l'état suivant des créances irrécouvrables, les sommes étant toutes inférieures au seuil des poursuites :

-Mme CHARPIOT Rosa pour la somme de 140,44 € au titre de 2008 (PV de carence de l'huissier du Trésor).

Sur proposition de M. François BOESCH, Adjoint aux Finances

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'admission en non valeur des créances irrécouvrables précitées, affectant le budget Eau - Assainissement, soit pour un total de 140,44 € au titre de 2008.

5 – Vente du sentier communal de la Miessette à la SCI Clos du Val d'Argent (auparavant Alcys Résidences)

La passation d'un compromis de vente avec Alcys Résidences pour la cession d'une partie du sentier communal de la Miessette avait été votée au point 11 du conseil municipal du 7 août 2008.

Il s'agit de confirmer la vente à la SCI le Clos du Val d'Argent, qui est la SCI créée par Alcys Résidences pour le projet immobilier qui sera réalisé à la Miessette sur les anciens terrains Marchal.

Les terrains de l'indivision MARCHAL ont été achetés par la SCI le Clos du Val d'Argent. Les parcelles sont séparées par le sentier communal cadastré parcelle 186 section 1 d'une contenance de 1,21 are. Ce sentier communal a été déclassé du domaine public communal par une délibération du conseil municipal du 12 septembre 2007 (point 15).

Le PLU, approuvé par le Conseil municipal en octobre 2006, stipule qu'il faut 50 ares d'un seul tenant, au minimum, pour pouvoir aménager ou lotir en zone AUa. Les anciens terrains MARCHAL sont inclus dans une zone AUa, à aménager dans le cadre d'un projet d'ensemble, tous les réseaux étant à proximité.

La SCI le Clos du Val d'Argent a donc besoin d'acquérir cette parcelle communale pour pouvoir mener à bien son projet de deux résidences de 12 appartements chacune sur la partie plate et de six maisons accolées deux par deux, sur le rebord au-dessus du sentier. Ce rebord n'aurait pas été constructible, sans l'achat par la Commune du terrain voisin déboisé, appartenant à M. et Mme SCHRAMM, en raison du recul de 30m imposé pour construire près d'une limite forestière.

Il a été convenu avec le promoteur

- une cession gratuite de l'emprise du sentier,
- en contrepartie de cette gratuité, la rétrocession d'une voirie terminée de six mètres de large contenant tous les réseaux (eau, assainissement, évacuation des eaux pluviales en séparatif, vidéo, France Télécom, électricité, éclairage public terminé) et les enrobés définitifs, avec caniveau central. Les candélabres de cette 2^e tranche du lotissement St-Nicolas seront identiques à ceux de la 1^{ère} tranche viabilisée par la Commune.
- Il est entendu que la voirie et les réseaux pris en charge par la SCI le Clos du Val d'Argent s'arrêteront à la hauteur des branchements de la dernière maison de l'opération côté Est, menée par la SCI.
- un droit d'entrée, au profit de la Commune, sur les canalisations en séparatif des eaux pluviales et des eaux usées traversant les terrains acquis par la SCI le Clos du Val d'Argent et passant, dans le cadre d'une servitude sur le terrain d'emprise de l'ancienne maison familiale des MARCHAL pour rejoindre la rue BURRUS au niveau du n° 26a. Ces deux canalisations seront surdimensionnées par rapport aux besoins de l'opération conduite par la SCI le Clos du Val d'Argent pour permettre le branchement d'une dizaine de maisons supplémentaires sur les terrains amont, propriété de la Commune.
- La SCI le Clos du Val d'Argent s'engage à terminer la viabilisation indiquée plus haut, au plus tard en janvier 2012.

Mme ORSATI demande par où et comment se feront les branchements et les accès des 10 maisons qui seront construites sur les terrains de la Commune. Cela se fera-t-il par la rue de la Miessette ?

Mme HENRICHS répond que l'heure n'est plus à la viabilisation de terrains de construction par la Commune, pour faire des pavillons individuels. Il reste 2 terrains disponibles aux Prés Pierre, 12

terrains au lotissement des Coccinelles, beaucoup de maisons anciennes à vendre. Ces terrains constituent une réserve foncière pour dans 15 ou 20 ans.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, avec 6 absentions (Mmes Aalberg, Herbrich, Orsati, Salber et M.M. Bléger et Burrus) et 13 voix pour

APPROUVE la vente à la SCI le Clos du Val d'Argent de la parcelle n°186 section 1 d'une surface de 1,21 are, aux conditions énoncées plus haut ;

PREND acte des contraintes négociées avec le lotisseur privé pour favoriser l'urbanisation de la suite de la zone AUa, telle que définie par le PLU, approuvé le 23 octobre 2006 par le Conseil municipal.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte afférent à cette cession.

6 – Plan de financement pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes

La toiture de la salle des fêtes est ancienne et en mauvais état. Il s'agit d'enlever la toiture existante (avec désamiantage) et de la remplacer par une toiture en bac acier isolé. Des panneaux solaires photovoltaïques seront installés sur le côté Sud de la toiture.

Une subvention est demandée au Conseil Général à hauteur de 19 % du montant des travaux H.T.

L'accord du conseil municipal est sollicité pour autoriser le projet sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	En euros HT
Conseil Général	19 %	10 084
Commune	81%	42 988
Total	100 %	53 072

Sur proposition de M. François BOESCH, Adjoint aux finances

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la réalisation des travaux à engager sur la base du plan de financement prévisionnel présenté et précise que, dans l'hypothèse où la subvention serait inférieure à celle escomptée, la Commune s'engage à prendre en charge la différence sur son budget,

AUTORISE Mme le Maire à solliciter l'octroi de la subvention sus visée

INSCRIT les sommes nécessaires au budget communal

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux en urgence

ACCEPTE les éventuelles opérations de contrôle relatives à ces travaux.

7 – Embauche d'un agent technique dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) "Passerelle" est un contrat aidé destiné à permettre à un jeune d'acquérir une première expérience professionnelle dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur concurrentiel.. Il peut être mis en œuvre dans une collectivité locale. La personne embauchée dispose ainsi d'un contrat de travail lui permettant de développer ou de consolider des compétences transférables vers les entreprises.

Le CAE Passerelle est accessible aux jeunes diplômés âgés de 16 à 25 ans révolus. Sa durée est de 12 mois.

L'Etat prend en charge 90 % du salaire au SMIC, pour 24h par semaine, et l'embauche donne droit à des exonérations de charges fiscales et sociales.

Il serait notamment nécessaire d'avoir un agent supplémentaire au service technique communal pendant la période où ont lieu les travaux sur les espaces verts (mise en place du fleurissement, entretien, arrosage, taille et tonte).

Il est donc proposé de recruter une personne dans le cadre d'un CAE Passerelle, dans les conditions fixées par la loi, pour une durée de 12 mois, pour exercer les fonctions d'agent technique avec un temps de travail de 35 h/semaine et ce à compter du 1^{er} avril 2010.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Sur proposition de Mme Agnès HENRICHS, Maire

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à recruter un agent dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi "Passerelle" et à signer le contrat correspondant dans les conditions fixées par la loi, à compter du 1^{er} avril 2010

FIXE la rémunération de cet agent par référence au SMIC horaire brut (soit 8,86 €/h au 01 février 2010) multiplié par le nombre d'heures travaillées, soit 35h

PREND ACTE des aides consenties, lesquelles conditionnent l'embauche

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte y afférent

FIXE comme suit le tableau des emplois municipaux

Situation des emplois au 1^{er} avril 2010	Autorisés par le Conseil municipal	Pourvus	Non pourvus
SERVICE ADMINISTRATIF			
Attaché	1	1	0
Rédacteur	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	1	1
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1	0	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	0	0	0
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3	3	0
Gardien de police municipale	1	1	0
Brigadier Chef de Police	1	0	1
Brigadier Chef Principal	1	0	1
Garde champêtre	1	0	1
TOTAL	12	6	6
SERVICE TECHNIQUE			
	Autorisés	Pourvus	Non pourvu
Agent de maîtrise principal	1	0	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	3	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	3	1	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	10	1	9
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps non complet	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps non complet	1	1	0

TOTAL	20	7	13
ECOLE MATERNELLE			
ATSEM 1ère classe	2	2	0
ATSEM 2 ^{ème} classe	3	0	3
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	0	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à temps non complet	1	0	1
ECOLE ELEMENTAIRE			
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	1	1
TOTAL	9	3	6
TOTAL Général	41	16	25
CAE	1	1	0
TOTAL	42	17	0

8 - Renouvellement d'agrément de garde-chasse privé – lot réservé n°29404

Par un courrier du 15 février 2010, M. Pascal LAURENT, domicilié 98, rue de Lattre de Tassigny à Ste-Marie-aux-Mines, locataire du lot de chasse réservé n° 29404 de la Commune de Ste-Croix-aux-Mines, sollicite le renouvellement de l'agrément de son garde-chasse M. Armand Aloïse PERRIN, domicilié 17, Petite Lièpvre 68160 Ste-Marie-aux-Mines. L'agrément de M. Armand PERRIN en tant que garde-chasse privé avait été renouvelé au point 2 du Conseil municipal du 11 mai 2006.

M. Armand PERRIN ne doit être ni associé, ni partenaire de M. Pascal LAURENT.

Sous réserve de l'avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, il est proposé de donner un avis favorable à l'agrément de M. PERRIN comme garde-chasse du lot réservé n°29404.

**Sur proposition de M. Fernand CRAMPE, Adjoint au Maire chargé de la forêt,
Après délibération,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité

EMET un avis favorable à l'agrément de M. Armand PERRIN en qualité de garde-chasse privé du lot de chasse réservé n° 29404 de la commune de Ste-Croix-aux-Mines.

9 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Recrutement d'un nouveau directeur pour l'Epic touristique :

Huit candidats et candidates ont été entendus mercredi dernier toute la journée, par un jury de huit personnes, autour de Jean-Luc FRECHARD, Président de la CCVA et de l'EPIC. Trois candidats ont été présélectionnés. Une nouvelle audition est prévue prochainement pour retenir le nouveau directeur ou la nouvelle directrice de l'EPIC.

Débat d'orientation budgétaire :

Il a eu lieu jeudi dernier, au Conseil communautaire réuni à Lièpvre. Les excédents cumulés des dernières années fondent. En 2010, les compensations en provenance de l'Etat maintiennent les ressources au niveau 2009, mais sans prendre en compte l'augmentation du coût de la vie, alors que la masse salariale augmente d'environ 5% chaque année, par le seul fait de la progression des carrières du personnel, notamment au Centre Socio-culturel du Val d'Argent. Il est difficile de faire des projections pour l'avenir, dans l'ignorance des nouveaux financements des collectivités territoriales.

Extension du multi-accueil à Lièpvre et à Ste-Marie :

L'enveloppe de 135 000 € a été augmentée pour atteindre 180 000 €. Les aides proviennent du FCTVA, de la DGE et de la CAF. Il reste 77 750 € à la charge de la collectivité, qui seront couverts par un emprunt.

Projet artistique : Le Sillon d'Argent

Il s'agit d'une thématique propre à l'activité minière. Aménagement de deux vitrines, Des œuvres prendront place aussi à Tellure, à la mine Gabe Gottes, au centre socio-culturel, près de la pièce d'eau de la Villa Burrus, à la médiathèque. La ville de Ste-Marie, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, le Conseil Général apportent des recettes pour 11 000 € prévus; reste à charge de la CCVA 5 500 €.

10 – Informations du Maire au Conseil Municipal

-Elections régionales des 14 et 21 mars 2010. Pour l'organisation et la tenue des deux bureaux de vote, des feuilles de présence ont été envoyées. Il faut faire le point. Des échanges sont possibles, à signaler à Mme Rolande BARADEL, au bureau d'accueil. Il faut que tous les postes soient pourvus !

- le minibus communal pour le transport scolaire était en panne, hier lundi ; il circule à nouveau mais son remplacement en 2010 ne sera pas du luxe.

- reprise des travaux entre le stade et les Moules

- branchements au collecteur d'assainissement, dans l'ensemble du village ; plusieurs particuliers ont reçu de la Commune des demandes d'information concernant des branchements possibles et pas encore réalisés. Il arrive que la commune doive d'abord installer le regard de branchement, comme préalable au raccordement. D'où des travaux ponctuels ici et là. D'ici 2012, le Code de la Santé publique prévoit de fortes amendes pour tous les particuliers proches d'un collecteur et non branchés, y compris quand il faut une pompe de relevage.

11 – Questions des conseillers municipaux

M. BURRUS s'informe des problèmes d'agrainage dont lui a parlé M. Joël BENOIT

Mme HENRICHS : La Commune a bien reçu une lettre de M. BENOIT Ces problèmes d'agrainage ont été débattus lors de la commission communale consultative de la chasse de la semaine précédente. L'agrainoir qui posait problème sur le lot n°2 a été déplacé et M. Monhardt, le garde-chasse, a déposé en mairie un plan comportant tous les agrainoirs du lot. Il a été demandé aux adjudicataires des deux autres lots qu'ils déposent également un plan actualisé

M. BLEGER sollicite l'avis des membres du conseil concernant une décision qu'il doit prendre dans les jours à venir et qui concerne la Commune. Il explique qu'il s'est installé en tant qu'agriculteur en 2008 pour pouvoir construire sur son terrain. Il a déposé un permis de construire. Il a trouvé des personnes de l'ONEMA (spécialistes des zones humides), envoyées par la mairie, sur son terrain, sans qu'il ait été prévenu.

Il a un terrain à Sobache qu'il ne peut pas exploiter car le chemin qui y mène est fermé et la Commune refuse de faire des travaux pour le rouvrir.

La SAFER lui propose de préempter en son nom un terrain appartenant à M. Dienger que la Commune souhaite acheter le long du chemin de Sobache. Il demande aux conseillers ce qu'ils feraient à sa place.

Mme HENRICHS répond que cette demande n'a pas sa place dans un conseil municipal où M. Bléger est là en tant que représentant des habitants. Jusqu'ici on n'a jamais débattu d'intérêts privés concernant des élus siégeant en conseil municipal.

M. BLEGER répond que c'est bien parce qu'il n'est pas une simple personne privée mais un conseiller municipal qu'il parle de ce problème. Aux moins les conseillers seront au courant.

Mme HENRICHS estime que tout cas particulier est à traiter lors d'un entretien avec elle. La Commune n'a jamais demandé à des techniciens de l'ONEMA d'entrer sans autorisation sur des terrains privés. Il est vrai que dans le cadre du SAGE, des techniciens ont arpenté les berges de nos cours d'eau : la Commune avait fait paraître un, sinon deux communiqués de presse, pour éviter que les gens ne s'en alarment.

La Commune a délibéré pour acheter le terrain Dienger au complet, alors qu'elle n'a besoin que d'environ 2 m de large pour élargir la route de Sobache, après le viaduc. Les propriétaires actuels n'auraient pas été d'accord pour céder à la Commune une simple bande. Donc cet achat n'est pas incompatible avec la volonté d'acquisition de M. Bléger. Il est souhaitable que ce terrain soit entretenu ; au prix d'achat payé par la Commune, cette dernière pourrait lui vendre l'essentiel du terrain.

M. DORGLER rappelle qu'après le terrain en question, la Commune est propriétaire jusqu'au sentier de la Hajus. Donc il serait facile de frapper d'alignement le terrain qui intéresse M. BLEGER, pour élargir la route de Sobache, quand elle sera refaite.

Mme HENRICHS estime qu'une entente à l'amiable est toujours préférable à une procédure, qu'elle souhaite rencontrer M. Bléger, pour en parler

Mme ORSATI rappelle que lors du dernier conseil municipal elle avait posé deux questions dont elle attend toujours les réponses

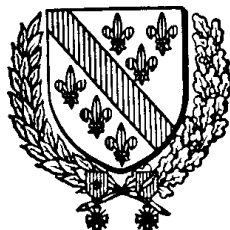
Mme HENRICHS, sur le lotissement Prés Pierre, rend compte des différences de chiffres, tels que parus dans les bulletins communaux de 2008 puis de 2009. Le mode de calcul n'était pas le même et surtout les travaux n'ont été terminés qu'en 2009. Un récapitulatif à ce sujet sera joint au compte-rendu.

Concernant la question posée sur une délibération de mai 2001 concernant la levée du périmètre, autour du captage du Petit Rombach, Mme HENRICHS explique que la demande de levée était une pièce obligatoire à fournir pour obtenir des forages subventionnés à 100%, ce qui a été le cas. Ils ont été négatifs mais n'ont rien coûté à la Commune. Ensuite la levée effective était du ressort du Préfet qui, bien sûr, conditionnait cette levée à l'obtention de ressources en eaux permettant de fermer définitivement le captage dans le ruisseau du Petit-Rombach. Cette délibération faisait suite à une précédente délibération de janvier 2001 (sous l'ancienne municipalité) où il était demandé une levée partielle du périmètre de protection dans le cadre d'une procédure de permis de construire pour un agriculteur désireux de construire une étable parfaitement aux normes. Dans les deux cas, la demande de levée du périmètre de protection a été refusée par la Préfecture. Elle ne sera accordée que lorsque la Commune fermera définitivement le captage. C'est une question de bon sens car la santé publique prime.

Mme ORSATI dit qu'elle n'a pas vu de mention de ce refus dans les comptes-rendus des conseils municipaux suivants. Elle souhaite que l'on donne suite aux dossiers qui sont soumis au conseil municipal et indique que dorénavant les conseillers d'opposition y veilleront.

12 - Divers

Mme le Maire lève la séance à 21h45.



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2010

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
HENRICHS Agnès Maire	X			
BOESCH François 1 ^{er} Adjoint	X			
DORGLER Philippe 2 ^{ème} Adjoint	X			
CRAMPE Fernand 3 ^{ème} Adjoint	X			
MANCHON Andrée 4 ^{ème} Adjoint	X			
MOTSCH Yves 5 ^{ème} Adjoint	X			
AALBERG Corinne		X		Pouvoir à Mme Salber
ANTONY Véronique	X			
BARADEL Thierry		X		Pouvoir à Mme Antony
BERTOLA Yvan	X			
BLEGER Christophe	X			
BORMANN Pascal	X			
BURRUS Jean-Marc	X			
HAUSWALD René	X			
HERBRICH Frédérique		X		Pouvoir à Mme Orsati
PAULY Adrien	X			
ORSATI Régine	X			
SALBER Marie-Christine	X			
SCHAETZEL Dominique	X			